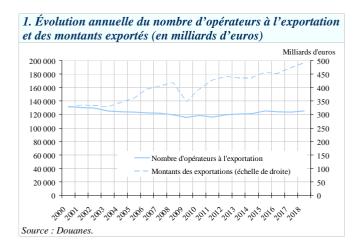
http://lekiosque.finances.gouv.fr

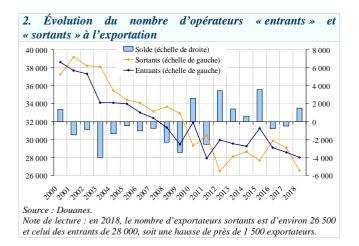
Les opérateurs du commerce extérieur

Année 2018 – Résultats provisoires

Progression du nombre d'opérateurs à l'exportation

En 2018, le nombre total d'opérateurs à l'exportation s'élève à 125 280 (unités légales), soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2017. Cette progression s'explique par un nombre de sortants inférieur au nombre d'entrants en 2018 (resp. 26 500 et 28 000). Ces « entrants » et « sortants » sont essentiellement des opérateurs de petite taille qui échangent très peu : 1 % des montants exportés en 2018 pour les entrants, 0,4 % des montants exportés en 2017 pour les sortants. L'appareil exportateur français reste très concentré.







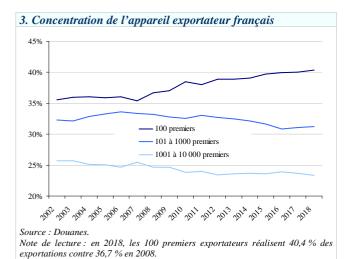
Hausse du nombre d'opérateurs à l'exportation en 2018

En 2018, le nombre d'exportateurs de biens depuis la France augmente de 1,2 % pour s'établir à 125 280 contre 123 810 en 2017. Cette progression s'inscrit dans un contexte général de croissance des montants échangés. Ainsi, le commerce mondial augmenterait quasiment au même rythme qu'en 2017 (+ 5,2 % en 2018, après + 5,4 % en 2017) et, dans ce cadre, les exportations françaises progressent de nouveau sensiblement (+ 3,8 % en 2018 après + 4,5 %). Cette progression marquée des montants exportés associée à une moindre évolution du nombre d'opérateurs se situe dans la tendance des dix dernières années (voir graphique 1). Ainsi, par rapport à 2008, le nombre d'opérateurs à l'exportation a progressé de seulement 5 % quand les exportations ont augmenté de 18 %.

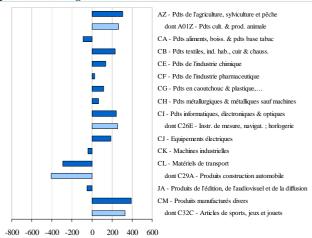
Nouvelle baisse des taux d'entrants et de sortants des exportateurs

En 2018, environ 28 000 opérateurs commencent une activité d'exportation, alors que, dans le même temps, 26 500 la cessent. Cela représente 2 550 exportateurs « sortants » et 550 exportateurs « entrants » de moins qu'en 2017 (voir graphique 2). En 2018, les taux d'entrants et de sortants des exportateurs diminuent de nouveau. Ils s'établissent à 22 % pour les entrants et à 21 % pour les sortants contre 23 % en 2017 pour les deux catégories. C'est nettement moins qu'au début des années 2000 où la part des sortants comme des entrants avoisinait alors les 30 %. Dans ces deux populations, les opérateurs de petite taille sont prépondérants : 88 % des entrants et 86 % des sortants sont des opérateurs de moins de 20 salariés. La part de novices est également importante : 65 % des entrants en 2018 sont des primo-exportateurs (opérateurs ayant exporté l'année N mais pas les cinq années avant) et 38 % des sortants en 2018 étaient des primo-exportateurs en 2017.

Si ce renouvellement participe à la compétitivité économique, il reflète aussi la vulnérabilité des exportateurs occasionnels, qui s'essayent à l'international sans toujours confirmer cet essai.

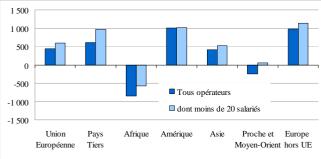


4. Évolution du nombre d'exportateurs selon la nature des produits échangés



Source : Douanes. Note de lecture : en 2018, les exportateurs de produits de la construction automobile sont 400 de moins qu'en 2017. Seuls sont pris en compte dans ce graphique les exportateurs qui réalisent au moins 25 % de leurs échanges dans le poste produit considéré (nomenclature A38 ou A129)

5. Évolution du nombre d'exportateurs selon le destination géographique et la taille



Source : Douanes Note de lecture : en 2018, les exportateurs de biens depuis la France vers l'Europe hors UE sont environ 1 000 de plus qu'en 2017. Cette hausse est le

fait des opérateurs de moins de 20 salariés (+1 150).

Sur les exportateurs « entrants » en 2017, seulement 44 % ont exporté en 2018. Si l'on étend la période de confirmation à 2 ans, leur nombre diminue d'un tiers. Ainsi, moins de 30 % des exportateurs entrants en 2016 ont exporté en 2017 et 2018.

La taille de l'opérateur est un facteur favorable au maintien à l'international. Les opérateurs de moins de 20 salariés sont plus vulnérables : 26 % des exportateurs en 2017 de moins de 20 salariés n'exportent plus en 2018, alors que, dans le même temps, seuls 10 % des plus de 250 salariés cessent d'exporter.

D'autres facteurs interviennent, notamment le fait d'être adossé à un groupe ou le secteur d'activité. En 2017, les opérateurs indépendants sont deux fois plus nombreux en proportion à arrêter d'exporter comparativement aux opérateurs sous contrôle d'un groupe (respectivement 30 % et 15 %). Et le renouvellement est plus de 2 fois plus important parmi les exportateurs relevant d'un secteur des services (37 % d'entrants et 41 % de sortants en 2018) que parmi ceux relevant d'un secteur industriel (16 % d'entrants et 19 % de sortants en 2018).

En termes de montants échangés, l'importance des sortants et des entrants est extrêmement faible : en 2018, les sortants ont réalisé seulement 0,4 % des exportations de 2017 et les entrants 1,0 % des exportations de 2018.

Un appareil exportateur français très concentré

En 2018, les 100 premiers exportateurs réalisent 40 % des exportations totales de biens depuis la France (voir graphique 3). Les 1 000 premiers, qui représentent moins de 1 % de la population, concentrent quant à eux un peu plus de 70 % des exportations, autrement dit ces 1 000 premiers exportent chacun en moyenne environ 350 millions d'euros de biens depuis la France. A l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000e rang, soit plus de 90 % de la population, réalisent seulement 5 % des ventes à l'international pour un montant annuel moyen d'exportations d'environ 200 000 €.

Plus d'exportateurs en général, à l'exception des exportateurs de véhicules automobiles

Si l'on regroupe les opérateurs selon la nature des produits échangés (voir graphique 4), le nombre d'opérateurs augmente surtout parmi les exportateurs d'articles de sports, jeux et jouets (+330 par rapport à 2017), de produits agricoles (+265), et d'instruments de mesure, navigation et horlogerie (+255). À l'inverse, le recul du nombre d'exportateurs de produits de la construction automobile s'accélère (-400 en 2018, après – 300 en 2017).

Hausse marquée du nombre d'exportateurs vers l'Amérique et vers l'Europe hors UE

En 2018, le nombre d'exportateurs vers l'Amérique et vers l'Europe hors UE augmente sensiblement, respectivement +2,9 % et +2,1 % soit environ 1 000 de plus qu'en 2017 vers ces deux zones (voir graphique 5). À l'inverse, le nombre d'exportateurs à destination de l'Afrique continue de diminuer pour la 3^e année consécutive (– 850 en 2018, soit une baisse de 2,3 %, après –1 440 en 2017 et –1 320 en 2016).

En 2018, les exportations progressent de nouveau, surtout pour les grandes entreprises

Le décret 2008-1354 d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'Insee identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes (cf. « méthodologie » p.4). Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger.

En 2018, on recense environ 109 000 entreprises exportatrices de biens depuis la France au sens de la LME. Le nombre d'entreprises exportatrices augmente de 1,2 % par rapport à 2017, dans le sillage de la hausse du nombre de PME et microentreprises exportatrices (+1,2 %, voir graphique 7).

La croissance des exportations est essentiellement réalisée par les grandes entreprises

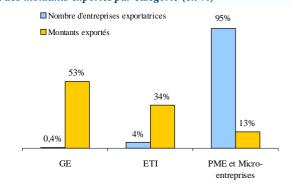
Le décompte par catégorie d'entreprises au sens de la LME confirme la forte concentration du tissu productif. En effet, les grandes entreprises (GE¹) ne représentent en 2018 que 0,4 % du nombre total des entreprises exportatrices mais effectuent 53 % des exportations totales de biens (voir graphique 6). En 2018, les montants exportés par les grandes entreprises progressent de nouveau sensiblement (+4,4 %, après +4,6 % en 2017), notamment pour les filiales de groupes étrangers (+7,6 % après +8,9 % en 2017), qui représentent près de la moitié des grandes entreprises exportatrices (voir graphique 8).

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI²), représentent quant à elles 4 % des entreprises exportatrices et réalisent 34% des exportations. En 2018, les montants exportés par ces ETI continuent d'augmenter (+2,5 %, après +5,1 % en 2017), notamment celles qui relèvent d'un groupe français (+5,3 %, après +7,6 % en 2017).

Stabilité des performances à l'exportation pour les PME et microentreprises

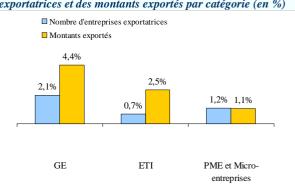
Les PME et les microentreprises, représentent 95 % des entreprises exportatrices, mais seulement 13 % des exportations. En 2018, elles sont plus nombreuses qu'en 2017 (+1,2 %). Dans le même temps, le montant exporté par ces entreprises progresse de 1,1 %, ce qui traduit une quasi-stabilité des performances à l'exportation de ces entreprises.

6. Répartition en 2018 du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie (en %)



Source : Douanes. Note de lecture : en 2018, 4 % des entreprises exportatrices sont des ETI. Elles réalisent 34 % des exportations françaises.

7. Taux d'évolution en 2018 du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie (en %)

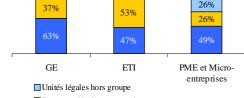


Source : Douanes.

Note de lecture : en 2018, le nombre de PME et microentreprises exportatrices augmente de 1,2 % par rapport à 2017. Dans le même temps, leurs exportations progressent de 1,1 %.

8. Répartition des entreprises exportatrices et des exportations selon leur catégorie et le type de contrôle

Répartition des montants exportés



 \square Sous contrôle d'un groupe étranger

Groupes français

Répartition du nombre d'entreprises



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2018, 63 % des montants exportés par les grandes entreprises sont réalisés par des filiales de groupes français. Ces filiales représentent 43 % des grandes entreprises exportatrices.

¹GE: grandes entreprises

²ETI : entreprises de taille intermédiaire ³PME : petites et moyennes entreprises

Fort renouvellement parmi les PME et microentreprises

En 2018, environ 26 900 entreprises exportent au moins un bien depuis la France au cours de l'année alors qu'elles n'exportaient pas en 2017. Cela représente le quart des entreprises exportatrices recensées en 2018. La part d'entrantes dépend de la catégorie d'entreprises : elle est environ d'1 sur 3 pour les microentreprises contre 1 sur 8 pour les PME et 1 sur 14 pour les ETI (voir graphique 9). En termes de montants exportés, leur importance est extrêmement faible, les entrantes réalisant seulement 0,7 % des exportations en 2018.

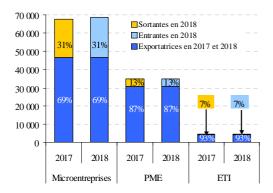
Pour l'essentiel, ces nouvelles entreprises exportatrices sont de petite taille et n'appartiennent pas à un groupe : Ainsi, en 2018, 76% des entrantes sont des microentreprises indépendantes.

Ces nouvelles entreprises exportatrices sont très dépendantes d'un produit et/ou d'un marché : 62 % n'exportent qu'un seul produit (au niveau le plus fin de la NC8) et seulement 17 % exportent au moins 4 produits (voir graphique 10). En 2018, ces nouvelles entreprises exportent en moyenne 4 produits contre 14,6 pour les entreprises déjà exportatrices en 2017.

Leur dépendance est également forte vis-à-vis des pays desservis : 68 % n'exportent que vers un seul pays et seules 17 % exportent vers au moins 4 pays. En 2018, le nombre moyen de pays desservis par ces nouvelles entreprises exportatrices est estimé à 2,5 contre 7,8 pour celles déjà présentes en 2017.

Le maintien de ces nouvelles entreprises sur le marché de l'exportation est relativement faible. Ainsi, 56% des entrantes 2017 arrêtent d'exporter en 2018. Par contre, le fait de se maintenir pour une nouvelle entrante est un indicateur de croissance sur le marché de l'exportation. En 2018, le montant des exportations des entrantes 2017, qui exportent de nouveau en 2018, est multiplié par 2,2.

9. Évolution du nombre d'entreprises exportatrices « entrantes » et « sortantes » par catégorie



Source: Douanes.

Note de lecture: 7 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui exportent en 2018 sont entrantes, c'est-à-dire qu'elles n'exportaient pas en 2017. Et parmi les ETI qui exportaient en 2017, 7 % sont sortantes en 2018, c'est-à-dire qu'elles n'exportent plus en 2018.

10. Répartition du nombre d'entreprises exportatrices « entrantes » et « en place » selon le nombre de produits exportés et selon le nombre de pays desservis



Source : Douanes.

Note de lecture : En 2018, 65% des entreprises entrantes exportent un seul produit (au niveau le plus fin de la NC8) et 19% en exportent au moins 4.

MÉTHODOLOGIE

Le bilan sur les opérateurs du commerce extérieur recense tous les échanges de biens déclarés avec des pays de l'Union européenne et avec des pays tiers (hors Union européenne). Les opérateurs sont comptés par unité légale : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008.

Le terme « entreprise » utilisé dans les deux encadrés précédents désigne des unités statistiques définies par l'Insee, au sens de la LME (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie). L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

Pour en savoir plus, voir le glossaire de l'Insee Références « Les entreprises en France – Édition 2016 » à l'adresse https://www.insee.fr/fr/statistiques/2497096?sommaire=2497179

On appelle « entrant » un opérateur ou une entreprise qui exporte au cous d'une année N mais qui n'exportait pas l'année N-1 et « sortant » un opérateur ou une entreprise qui exportait au cours d'une année N-1 mais qui n'exporte plus l'année N.

Les opérateurs qui ont exporté (ou importé) moins de 460 000 euros l'année précédente ou depuis le 1er janvier de l'année en cours vers (respectivement depuis) l'Union européenne ne sont pas tenus de déposer une déclaration statistique ; néanmoins, les petits exportateurs vers l'Union européenne doivent remplir une déclaration fiscale. Les exportateurs ici dénombrés sont ceux qui ont déposé une déclaration statistique ou fiscale. La valeur des échanges donnant lieu à une déclaration fiscale simplifiée est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au dessus du seuil doivent couvrir au moins 93 % des introductions et 97 % des expéditions.

Tous les échanges extracommunautaires sont comptabilisés depuis le 1er janvier 2010.